

La somme des dix rémunérations les plus élevées

Conformément à l'article 37 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, la collectivité doit publier chaque année, sur son site internet, la somme des dix rémunérations les plus élevées des agents relevant de son périmètre, en précisant également le nombre de femmes et d'hommes figurant parmi ces dix rémunérations les plus élevées.

Le tableau ci-dessous présente ces données depuis 2022. La durée cumulée en nombre de mois correspond à la somme des durées d'activité des 10 personnes percevant les plus hautes rémunérations.

SIREN	Dénomination de l'employeur	Année	Somme des 10 plus hautes rémunérations brutes en euros	Nombre de femmes bénéficiaires	Nombre d'hommes bénéficiaires	Durée cumulée en nombre de mois	Commentaires
21950280400012	Collectivité de Goussainville	2024	721 021 €	4	6	120	
21950280400012	Collectivité de Goussainville	2023	652 343 €	3	7	116	
21950280400012	Collectivité de Goussainville	2022	684 453 €	2	8	118,5	